
Programme de Formation

CACES® R.489 catégories 1A 1B 3 4 5 6 7

Organisation

Durée : 35 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Toutes personnes pouvant être amenées à conduire un chariot élévateurs.



Objectifs pédagogiques

1. Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances sur la réglementation et assurant les vérifications adaptées pour garantir la conduite en sécurité.
2. Réaliser les opérations de conduites en respectant les règles de sécurité.
3. Réaliser les manœuvres et opérations de manutention en respectant les règles de sécurité.
4. Réaliser les opérations d'entretien quotidien et de maintenance en identifiant les éventuels dysfonctionnements pour en rendre compte.



Description

Cette formation permet aux participants d'acquérir les connaissances théoriques et les compétences pratiques nécessaires à la conduite en sécurité des chariots de manutention concernés par les catégories **1A, 1B, 3, 4, 5, 6 et 7** du référentiel CACES® R.489.

Elle vise à permettre aux participants de maîtriser les règles de sécurité, les principes de fonctionnement et les conditions d'utilisation des chariots, ainsi que les contrôles et vérifications nécessaires avant et pendant leur utilisation.

La formation comprend des apports théoriques, des exercices pratiques de conduite et de manipulation, ainsi qu'une évaluation permettant de vérifier les compétences acquises conformément au référentiel CACES® R.489.



Prérequis

Aucun



Modalités pédagogiques

L'itinéraire pédagogique est articulé autour d'un apport de connaissances théoriques relatives à l'utilisation des chariots élévateurs en toute sécurité, et d'exercices pratiques de conduite du véhicule.





Moyens et supports pédagogiques

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard. Plateforme d'évolution pratique certifiée CACES®.

Formateur qualifié, professionnel de la manutention et du levage en entreprise et détenteur d'une qualification de testeur CACES®.
Testeur qualifié par un organisme certificateur.



Modalités d'évaluation et de suivi

L'épreuve théorique est un QCM.
Les épreuves pratiques de la conduite en sécurité sont notées.

Délivrance d'une attestation individuelle de fin de formation et d'un certificat d'aptitude de conduite en sécurité (CACES®).

Pour obtenir son CACES® le candidat doit avoir une note de 70/100 à chaque épreuve, ainsi que la moyenne sur chacun des thèmes (théorie) et pour chaque point d'évaluation (pratique) constituant ces épreuves. La délivrance de cette attestation permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.